

# CHAPITRE PREMIER : ADMINISTRATION DES PROGRAMMES DESTINÉS AUX ÉLÈVES DOUÉS ET TALENTUEUX

---

Ce chapitre donne aux administrateurs d'écoles et aux autorités scolaires une orientation leur permettant d'offrir les programmes éducatifs nécessaires et appropriés pour les élèves doués et talentueux.

Par l'entremise de la *School Act*, ainsi que des politiques et des règlements sur l'éducation, le gouvernement de l'Alberta exige que les autorités scolaires de l'Alberta assument la responsabilité de l'éducation des élèves ayant des besoins spéciaux. Selon le *Guide de l'éducation pour les élèves ayant des besoins spéciaux* (Alberta Education, 1997), les élèves doués et talentueux figurent parmi les élèves ayant des besoins spéciaux. Des références précises concernant la responsabilité d'offrir une programmation éducative appropriée sont citées ci-dessous.

---

*L'éducation des élèves doués et talentueux exige que l'on prenne conscience du caractère réel et légitime de leurs différences... Comme tous les autres élèves, leurs expériences éducatives doivent répondre à leurs besoins.\*\**

Van  
Tassel-Baska,  
1981, p. 5

---

\*\* Traduction libre

## LÉGISLATION

La *School Act*\*(1988) stipule que :

Tout enfant d'âge scolaire a droit à un programme d'enseignement durant l'année scolaire en cours (article 3 [de la *School Act*]).

L'élève qui requiert un programme d'adaptation scolaire a droit à un programme approprié à ses besoins, à son âge et à son niveau de rendement scolaire.

Il incombe aux conseils scolaires d'assurer l'éducation des élèves résidants, y compris ceux ayant des besoins spéciaux (article 28 [de la *School Act*]).

Il incombe aux conseils scolaires de déterminer si un élève a besoin de suivre un programme d'adaptation scolaire (article 29 [de la *School Act*]).

Selon les caractéristiques du comportement, de la communication, de l'intellect, de l'apprentissage ou les caractéristiques physiques d'un élève, ou encore un ensemble de ces caractéristiques, un conseil scolaire peut décider que ledit élève requiert un programme d'adaptation scolaire (article 29(1) [de la *School Act*]).

\* Les extraits de la *School Act* ne font pas l'objet d'une traduction officielle. En cas de divergence d'interprétation, le texte original anglais est déterminant.

## POLITIQUES ET RÈGLEMENTS D'ALBERTA LEARNING

Le mandat d'Alberta Learning consiste à faire en sorte que les élèves de l'Alberta aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir des citoyens autonomes, responsables et bienveillants qui apportent leur contribution à la société. Pour réaliser ce mandat, le Ministère élabore et administre des lois, des règlements et des politiques en ce qui a trait à la gestion, au financement et à la mise en œuvre de l'éducation en Alberta.

- L'expression « élèves ayant des besoins spéciaux » désigne :
  - les élèves décrits à le chapitre 29(1) de la loi nécessitant des programmes d'adaptation scolaire en raison de leurs caractéristiques sur le plan du comportement, de la communication, de l'intellect, de l'apprentissage ou sur le plan physique, ou
  - les élèves ayant besoin de services de santé spécialisés, ou
  - les élèves doués et talentueux.(Voir la politique 1.6.2 d'Alberta Learning.)
- Les autorités scolaires doivent :
  - identifier, évaluer et placer les élèves doués et talentueux;
  - élaborer et mettre en œuvre des plans d'intervention personnalisés (PIP);
  - évaluer le progrès de chaque élève doué et talentueux.(Voir la politique 1.6.2 d'Alberta Learning.)
- Les autorités scolaires doivent s'assurer que les élèves ayant des besoins exceptionnels suivent des programmes d'adaptation scolaire adéquats, ont accès à un milieu le plus favorable possible et qui répond à leurs besoins, ont régulièrement l'occasion d'entrer en interaction avec leurs pairs, peuvent jouir de la vie scolaire et participer aux activités communautaires et ont accès à des cours et à des services spécialisés, s'il le faut. (Voir la politique 1.6.1 d'Alberta Learning.)
- Les autorités scolaires doivent élaborer, tenir à jour et mettre en œuvre des politiques et des procédures écrites concernant les programmes éducatifs destinés aux élèves ayant des besoins spéciaux, conformément aux politiques et aux procédures provinciales. (Voir la politique 1.6.2 d'Alberta Learning.)

Le présent chapitre décrit de quelles façons les autorités scolaires et les écoles peuvent réaliser le mandat formulé par Alberta Learning pour répondre aux besoins des élèves doués et talentueux.

## ADMINISTRATION DES PROGRAMMES PAR L'AUTORITÉ SCOLAIRE

Les autorités scolaires doivent exercer une direction qui assurera une programmation éducative adaptée aux besoins des élèves doués et talentueux. Pour y parvenir, un effort de planification faisant appel à tous les membres du comité du programme d'études est essentiel. Il existe de nombreux processus de planification pour seconder les administrateurs dans l'élaboration de programmes appropriés à leurs élèves. Une recherche bibliographique (Cox et al., 1989; Feldhusen et al., 1989; Gallagher et Gallagher, 1994; Kitano et Kirby, 1986; Treffinger et Sortore, 1992; Van Tassel-Baska, 1981; Van Tassel-Baska et al., 1988) révèle de nombreux éléments essentiels à la planification de programmes destinés aux élèves doués et talentueux. Ces éléments portent sur les questions suivantes :



**QUI, à l'échelle de l'autorité scolaire, devrait participer à la planification des programmes visant à combler les besoins des élèves doués et talentueux?**

Comme première étape, les administrateurs de l'autorité scolaire pourraient former un comité composé de personnes ayant un intérêt, une expertise ou une responsabilité en matière d'éducation des élèves doués et talentueux. Même si la composition du comité peut différer d'une autorité scolaire à l'autre, le comité doit être assez varié pour représenter tous ceux qui participent à l'éducation des élèves dans l'autorité scolaire.

Par exemple, le comité de planification pourrait être composé des personnes suivantes :

- administrateurs de l'autorité scolaire;
- directeurs d'école;
- enseignants;
- conseillers;
- bibliothécaires chargés des services internes ou spécialistes des médias;
- psychologues scolaires;
- spécialistes en éducation des élèves doués et talentueux;
- spécialistes en élaboration des programmes;
- représentants du conseil scolaire;
- parents;
- élèves;
- membres de la communauté;
- représentants universitaires.

Former un comité assez petit pour qu'il soit facile à gérer en ce qui concerne la communication, l'horaire et les occasions de participation, mais assez grand pour qu'il puisse représenter les intérêts et les préoccupations de l'autorité scolaire et que la charge de travail y soit équitablement distribuée. Un grand comité peut être divisé en sous-comités<sup>3</sup>.



### **COMMENT faire démarrer les activités d'un comité de planification?**

Une fois le comité formé, les membres doivent en déterminer le but et les objectifs. Il leur incombe de réviser la *School Act* actuelle ainsi que les politiques et les lignes directrices existantes d'Alberta Learning. Ils doivent également examiner la vision et le mode de pensée de l'autorité scolaire, car le mode de pensée et le but du comité doivent y correspondre. Les objectifs du comité seront élaborés à partir de la vision de l'autorité scolaire.

Voici certains objectifs possibles :

- examiner ce qui existe actuellement pour les élèves doués et talentueux;
- procéder à une évaluation des besoins éducatifs pour déterminer le nombre d'élèves à desservir éventuellement, des attitudes des enseignants envers les élèves doués et talentueux, des types de douance à gérer, des ressources disponibles et le genre de formation dont le personnel aura besoin pour mettre en œuvre un programme;
- formuler une définition de « doué et talentueux » qui cadre avec celle de la province (voir le chapitre 2, p. 17);
- élaborer un procédé d'identification (voir le chapitre 3, p. 35 à 37);
- suggérer des choix administratifs ou organisationnels pour les besoins de mise en œuvre du programme;
- explorer et choisir des options de programmes;
- tenir compte du financement et des ressources de soutien (personnes, matériel);
- élaborer un plan d'évaluation pour la prestation des programmes de l'autorité scolaire;

<sup>3</sup> Tiré de : *A Process approach to planning for contemporary programming*, Volume II de la série *The Programming for giftedness* (p. 21, 22, 23), de D. J. Treffinger et M. R. Sortore, Sarasota, Floride : Center for Creative Learning, Inc., 1992.

- ébaucher un modèle de PIP ainsi qu'un ensemble de critères permettant d'en évaluer la qualité;
- renforcer l'appui pour l'éducation des élèves doués et talentueux;
- fournir un plan de perfectionnement professionnel;
- élaborer un plan de mise en œuvre indiquant les écoles participantes ainsi que l'année, l'ordre des étapes que le conseil suivra pour exécuter le programme et l'échéancier nécessaire au comité pour atteindre ses objectifs.

Au besoin, l'autorité scolaire peut nommer un coordonnateur pour gérer et diriger le travail du comité et assurer son fonctionnement efficace. Ces objectifs doivent être considérés comme des lignes directrices et ne sont pas normatifs. Il incombe à chaque autorité scolaire de trouver le processus qui conviendra le mieux à ses propres besoins et optimisera les ressources disponibles.

Les autorités scolaires gagneront peut-être à partager leur expertise, leurs ressources, leurs modèles de programmes et leurs expériences en matière de planification pour les élèves doués et talentueux. De cette façon, l'éventail des possibilités pourrait s'élargir.



### **QUELS sont les choix administratifs et organisationnels relatifs à la programmation destinée aux élèves doués et talentueux?**

Plusieurs choix organisationnels sont apparus en ce qui concerne l'éducation des élèves doués et talentueux. Chacun d'eux possède des avantages et des inconvénients fondés sur des visions philosophiques, sur l'acceptation par les élèves, les parents, les communautés et les enseignants, la démographie, la rentabilité et les ressources disponibles. Les autorités scolaires peuvent choisir d'offrir une variété ou une combinaison de ces choix afin de présenter un éventail de possibilités convenant aux divers besoins de la population scolaire douée et talentueuse.

Les choix administratifs ou organisationnels comprennent ce qui suit.

- Dans la salle de classe régulière :
  - un programme particulier au sein d'une classe régulière. L'élève reçoit un programme personnalisé élaboré dans le *Plan d'intervention personnalisé* (PIP). Voir les stratégies de différenciation au Chapitre 5, p. 127.

- Dans une communauté scolaire (comprenant la salle de classe régulière mentionnée ci-dessus) :
  - un conseiller pédagogique ou un spécialiste – un enseignement personnalisé est offert avec l'aide d'un spécialiste en éducation pour les enfants doués;
  - le regroupement – groupement de plusieurs élèves doués dans une même classe pour qu'ils vivent des expériences d'apprentissage appropriées et adaptées;
  - une salle de retrait – les élèves quittent régulièrement la salle de classe pour recevoir un enseignement modifié;
  - le placement pour l'apprentissage accéléré dans une matière précise – les élèves sont placés dans une classe de niveau scolaire plus élevé pour étudier une certaine matière de façon intensive;
  - le groupement de classes à années multiples – les élèves sont regroupés dans une classe comptant au moins deux années scolaires différentes;
  - les classes d'intérêts – les élèves assistent à des cours où l'on aborde des sujets de manière approfondie, ou des sujets autres que ceux du programme régulier, ex. : des séminaires;
  - un programme communautaire de mentorat – les élèves collaborent individuellement avec des membres de la communauté dans des domaines d'intérêts spécifiques (voir Chapitre 5, p. 183 à 188);
  - un programme plus avancé ou le baccalauréat international – les élèves suivent des cours universitaires pendant qu'ils fréquentent l'école secondaire (voir Chapitre 5, p. 190-191);
  - des classes spéciales – le regroupement de plusieurs élèves doués et talentueux dans une seule classe, dans la mesure du possible selon un horaire fixe (temps partiel chaque semaine ou temps plein).
- À l'extérieur de la communauté scolaire :
  - une école spécialisée, ex. : école à charte – les élèves sont placés dans un cadre collectif et une programmation personnalisée et adaptée leur est offerte;
  - une école d'enseignement spécialisé – les élèves reçoivent un enseignement spécialisé conformément au programme alternatif offert par l'école, ex. : beaux-arts;
  - des programmes d'été – les élèves assistent à des cours offerts par divers établissements comme les universités, les collèges, les écoles techniques et les musées.

Il n'y a pas un seul choix qui répondra aux différents besoins de tous les élèves doués et talentueux. Le fait d'offrir différents choix de programmes augmente la flexibilité quant à l'accès de chaque élève aux

meilleures possibilités éducatives. Les besoins de chacun peuvent changer et exiger d'autres programmes. Tout élève identifié comme doué et talentueux disposera d'un plan d'intervention personnalisé pour orienter la planification de son programme et son placement. (Pour plus de renseignements sur les PIP, consulter le document *Plan d'intervention personnalisé*, aux pages 75 à 83. Vous y trouverez des échantillons de PIP.)



### **QUELS éléments doit-on considérer pour le perfectionnement professionnel?**

Les administrateurs de l'autorité scolaire doivent s'assurer que les enseignants et les administrateurs de l'école sont conscients du mode de pensée et des objectifs de l'autorité scolaire concernant l'éducation des élèves doués et talentueux. Dans le but d'aider le personnel de l'école à satisfaire aux exigences de l'autorité scolaire, on doit mettre en place un soutien relatif au perfectionnement professionnel.

Éléments à considérer :

- avoir une personne responsable pour mettre en œuvre et coordonner le perfectionnement professionnel;
- obtenir le financement nécessaire pour le perfectionnement professionnel (congrés pour activités professionnelles, ateliers, honoraires des consultants, matériel, etc.);
- présenter des modèles de formation en cours d'emploi (ateliers, journées pédagogiques, groupes d'étude, conférences, cours universitaires crédités, consultation avec le personnel de soutien, échange d'expertise dans l'école, etc.);
- établir un échéancier pour répondre aux besoins identifiés de perfectionnement;
- élaborer des processus d'évaluation pour s'assurer que le perfectionnement professionnel correspond aux besoins changeants de l'autorité scolaire.

Chaque autorité scolaire devrait envisager un plan structuré de perfectionnement professionnel qui reflète les facteurs ci-dessus.



### **COMMENT les programmes seront-ils évalués?**

Le plan d'évaluation de l'autorité scolaire détermine dans quelle mesure les objectifs permettant de répondre aux différents besoins des

élèves doués et talentueux sont atteints. Le processus d'évaluation et les résultats cerneront les domaines de réussite et formeront la base des recommandations d'amélioration. Une évaluation efficace comprend ce qui suit :

- inclure les composantes de l'évaluation dans la première élaboration du programme. L'objectif de l'évaluation devrait être clairement compris par tous les participants avant que commence le processus d'évaluation;
- énumérer clairement les buts et les objectifs qui déterminent le type de données à recueillir;
- rassembler des données continues qui fournissent de l'information utile à la prise de décisions, qu'elle soit formative ou sommative;
- tenir compte de tous les aspects comme l'identification, les choix de programmes, les résultats des élèves, les ressources, le perfectionnement professionnel, etc. De plus, tenir compte des préoccupations des différents participants : élèves, parents, enseignants et administrateurs;
- recueillir les suggestions des élèves, des parents, des enseignants, des administrateurs de l'école et de l'autorité scolaire, des spécialistes ainsi que des membres du conseil et de la communauté conformément à leurs domaines de participation;
- désigner les personnes responsables de la coordination et du processus d'évaluation;
- établir des échéanciers;
- communiquer l'information et les résultats à tous les intervenants;
- s'engager à se servir de l'information pour améliorer la programmation.

Il existe plusieurs modèles d'évaluation pouvant s'appliquer à la programmation des élèves doués et talentueux. Pour plus de renseignements, les autorités scolaires peuvent se reporter à Callahan (1993), Davis et Rimm (1989), Maker (1986), Renzulli (1994) et Treffinger et Sortore (1992).

---

*... chercher et appliquer des solutions en vue de combler les besoins des élèves doués [devrait se faire] en même temps que de tenter de combler les besoins de tous les élèves.\**

Sapon-Shevin,  
1996, p. 198

\* Traduction libre



### **COMMENT mettre en place le soutien nécessaire à la préparation de programmes à l'intention des élèves doués et talentueux?**

Les administrateurs de l'autorité scolaire doivent s'assurer que la programmation pour la douance fait partie intégrante du plan éducatif global du conseil scolaire et qu'elle n'est pas uniquement une composante additive et séparée.



Voici comment les autorités scolaires peuvent renforcer le soutien aux projets de programmation à l'intention des élèves doués et talentueux :

- partager avec les parents et la communauté l'engagement envers le rehaussement de l'éducation pour les différents besoins de tous les élèves, y compris ceux des élèves doués et talentueux;
- faire réaliser et comprendre que le fait de combler les besoins spéciaux des élèves profite à tous les autres élèves;
- veiller à ce que les parents et les autres membres de la communauté prennent part au processus de planification visant à répondre aux besoins des élèves doués et talentueux;
- encourager la participation des parents et de la communauté en tant que bénévoles, mentors, commanditaires d'excursions, conférenciers invités, etc.;
- promouvoir la participation des enseignants, des parents et des membres de la communauté dans l'évaluation de la programmation pour les élèves doués et talentueux;
- collaborer avec les universités pour s'assurer que les stratégies d'enseignement destinées aux élèves doués et talentueux deviennent un élément essentiel des programmes généraux de formation des enseignants. Ainsi, l'enseignant d'une classe régulière développera les habiletés nécessaires pour modifier son enseignement selon les besoins particuliers des élèves, y compris ceux des élèves doués et talentueux.



### **COMMENT les élèves identifiés comme doués et talentueux sont-ils signalés à Alberta Learning?**

Les autorités scolaires sont tenues de signaler à l'Education Information Exchange d'Alberta Learning le nombre d'élèves identifiés comme doués et talentueux. Les lignes directrices concernant les principes de signalisation sont présentées annuellement aux autorités scolaires dans le *Student Information System User's Guide*. Le code 80 correspond aux élèves identifiés comme étant doués et talentueux. Ce code doit apparaître sur la liste des élèves ayant des besoins spéciaux légers/moyens.



## COMMENT les programmes à l'intention des élèves doués et talentueux sont-ils financés?

Le financement pour les élèves éprouvant des difficultés qualifiées de légères à moyennes et pour ceux qui sont doués et talentueux est compris dans le financement de l'éducation de base. Les autorités scolaires et les écoles doivent utiliser la portion de ce financement attribuée à l'adaptation scolaire pour fournir des programmes et des services aux élèves doués et talentueux.

On s'attend à ce que les autorités scolaires mettent en commun tous les fonds pour l'adaptation scolaire et les réaffectent aux écoles de façon appropriée afin d'appuyer les programmes et les services pour les élèves, selon leurs besoins. Ils ne sont toutefois pas tenus d'allouer les fonds selon les mêmes conditions qu'ils les reçoivent d'Alberta Learning. Étant donné que les frais par élève peuvent varier considérablement, il incombe au conseil scolaire de s'assurer que les fonds pour l'adaptation scolaire sont alloués équitablement.

---

*Assurez-vous de partager l'information sur le programme pour élèves doués dans le contexte de la satisfaction des besoins de tous les élèves de l'école, et de développer un appui pour toutes ses activités comme vous le feriez pour tout autre programme qui encourage l'excellence dans votre école.\**

Hultgren, 1990,  
p. 7

\* Traduction libre



## QUELLES mesures l'école doit-elle prendre pour répondre aux besoins des élèves doués et talentueux?

Il incombe aux administrateurs de l'école d'orienter clairement la façon dont l'école répondra aux besoins des élèves doués et talentueux. Cette orientation sera conforme aux politiques formulées par Alberta Learning et l'autorité scolaire. Chaque école devrait avoir un énoncé de vision exprimant son engagement à combler les différents besoins des élèves, y compris ceux des élèves doués et talentueux. Dans plusieurs écoles, cet énoncé est élaboré en collaboration avec le personnel, les parents et la communauté dans le cadre du plan scolaire annuel. Les écoles pourront peut-être ensuite :

- assigner un responsable de la coordination des programmes à l'intention des élèves doués et talentueux, ex. : enseignant, enseignant-ressource, conseiller pédagogique, administrateur de l'école;
- identifier les élèves doués et talentueux (voir Chapitre 3, p. 35);
- préparer un PIP pour ces élèves en mettant en œuvre une programmation personnalisée pour répondre aux besoins des élèves, ex. : modèles, stratégies (voir les chapitres 3, 4 et 5);
- évaluer les ressources et le soutien destinés aux enseignants;
- offrir des occasions de perfectionnement professionnel;
- évaluer le progrès de chaque élève dans le cadre du PIP;
- évaluer, à l'échelle de l'école, différents choix de programmes à l'intention des élèves doués et talentueux;
- planifier l'amélioration continue;
- souligner les réussites;
- communiquer avec les parents, les membres de la communauté et l'autorité scolaire dans le cadre du rapport annuel de l'école.



### **OÙ l'école obtiendra-t-elle le soutien nécessaire à la mise en œuvre des programmes destinés aux élèves doués?**

Les écoles peuvent recevoir un soutien de diverses sources :

- personnel de soutien de l'autorité scolaire (experts en douance, psychologues, spécialistes, spécialistes des programmes, spécialistes des médias);
- universités et collègues;
- centres de ressources de l'autorité scolaire, ex. : bibliothèques publiques, musées, bibliothèques spécialisées;
- parents;
- communauté, ex. : agences commerciales, professionnels, associations;
- expertise de l'élève;
- ressources électroniques, ex. : Internet;
- centres culturels, ex. : orchestres symphoniques, galeries d'art, groupes ethniques.



## **COMMENT l'école collaborera-t-elle avec les parents et la communauté?**

Les parents et les membres de la communauté devraient être vus comme des partenaires actifs dans l'éducation des élèves doués et talentueux. Voici comment l'école peut œuvrer avec les parents et les membres de la communauté :

- tenir les parents et les membres de la communauté au courant des dispositions et de la programmation destinées aux élèves ayant des besoins spéciaux;
- sensibiliser les parents : apprendre des parents et avec eux;
- inviter les parents à siéger aux comités consultatifs;
- demander aux parents et aux membres de la communauté de faire part de leur expertise en organisant des projets individuels, des activités dirigées par un mentor, des groupes d'intérêts particuliers, des excursions, des conférences, etc.;
- informer les parents et les membres de la communauté des ressources de soutien disponibles (counselling, associations, documentation, etc.).



## **QUELLES sont les caractéristiques souhaitables des enseignants des élèves doués et talentueux?**

L'enseignant est l'un des éléments importants de l'éducation de tous les élèves, y compris des élèves doués et talentueux. Les points suivants sont les caractéristiques d'un enseignant susceptible de réussir auprès des élèves doués (Feldhusen et al., 1989; Hultgren, 1990; Kitano et Kirby, 1986) :

- est très bien informé sur l'enseignement et l'apprentissage;
- est un apprenant perpétuel et enthousiaste, avec un désir pour la croissance intellectuelle;
- est sûr de lui et ne se sent pas menacé par les personnes qui apprennent rapidement;
- fait preuve de souplesse, prend des risques créatifs et fait preuve de tolérance envers l'ambiguïté;
- recherche l'excellence chez soi et autrui;
- entretient des rapports intuitifs et émotifs avec les élèves;
- a le sens de l'humour;

- anime aussi bien que dirige l'apprentissage;
- possède une vaste connaissance de base et des domaines d'expertise particuliers;
- croit en l'importance des différences individuelles et les comprend;
- est positif;
- est bien organisé et méthodique.



### **QUELLES activités de perfectionnement professionnel peuvent être organisées à l'école?**

Le perfectionnement professionnel est un élément essentiel de la programmation efficace pour les élèves doués et talentueux. Il devrait être offert non seulement au personnel de l'école, mais aux parents et aux membres de la communauté, et surgir à la fois des besoins individuels et de ceux de l'ensemble de l'école et de la communauté. Les activités de perfectionnement professionnel sont élaborées dans le cadre du plan d'amélioration de l'école et peuvent prendre différentes formes :

- tirer profit des forces et de l'expertise du personnel;
- utiliser ce guide comme outil de sensibilisation;
- faire appel à des spécialistes, tels que des conseillers pédagogiques;
- diffuser les ressources par le coordonnateur de l'autorité scolaire;
- recueillir de l'information à partir de vidéos, de livres, d'articles, etc.;
- donner l'occasion aux enseignants d'élaborer des plans et de collaborer;
- assister à des conférences sur les élèves doués et talentueux comme celle de la Society for the Advancement of Gifted Education (SAGE);
- devenir membre d'associations professionnelles, telles que le Gifted and Talented Education Council (GTEC) de l'Alberta Teachers' Association;
- s'abonner à des revues professionnelles comme *Roepers Review* et *Gifted Child Today*;
- suivre la formation sur place offerte par l'autorité scolaire, les universités, les associations, etc.;
- participer aux activités de l'école, telles que les journées pédagogiques, les sessions à l'heure du dîner, les groupes d'études, etc.

## **CONCLUSION**

La responsabilité de créer le contexte ou les conditions nécessaires pour répondre aux besoins des élèves doués et talentueux revient à l'autorité scolaire et à chaque école de l'Alberta. Le processus est complexe et stimulant en raison de la nécessité de faire appel à la participation d'un nombre représentatif d'intervenants et à la diversité des élèves, des enseignants, des administrateurs et des ressources disponibles. Ce guide vise à présenter aux éducateurs des lignes directrices utiles afin d'élaborer des programmes et des stratégies permettant de relever ce défi.